

Tour de France de Thierry Repentin

# Etape en Champagne-Ardenne

Les acteurs de l'habitat de Champagne-Ardenne réunis au sein du réseau Rachel<sup>(1)</sup> ont accueilli Thierry Repentin, président de l'USH.

**D**eux tables rondes ont réuni les acteurs de l'habitat du réseau Rachel, des élus et des représentants du logement dans la région invités par Patrick Baudet, président de l'Association régionale pour l'habitat de Champagne-Ardenne (Arca).

• Au cours de la première table ronde<sup>(2)</sup>, René-Paul Savary a présenté la Bourse au logement des personnes à mobilité réduite qui permet de croiser l'offre et la demande de façon plus efficace, d'aider, d'accompagner et d'anticiper l'adaptation des logements existants. Un logiciel Adalogis a été créé avec un site Internet dédié : <http://pact51.adalogis.fr>.

Le deuxième moment de cette table ronde a été consacré à la qualité de service et à l'accord « Etat des lieux » mis en place avec les locataires, signé en 2003 et renouvelé en 2008 sur le département de la Marne. L'objectif est de l'étendre aux autres départements de la région. Patrick Baudet s'est félicité de la présence de l'UNPI dans le réseau qui montre bien la volonté des acteurs d'avancer ensemble et la capacité du réseau à les réunir. L'importance pour le Mouvement Hlm est que les habitants soient fiers de leur logement. Comme l'a indiqué Pierre Quercy, l'USH a passé un accord d'application obligatoire concernant les enquêtes de satisfaction. Celles-ci ont une symbolique très forte et permettent, de plus, aux organismes de voir leur progression, leurs lacunes et de se comparer les uns aux autres.

• La seconde table ronde<sup>(3)</sup> intitulée « De la connaissance des besoins en logement à l'habitat durable : quels engagements vis-à-vis des territoires, au côté des collectivités locales, de l'Etat et du monde économique ? » a apporté des précisions sur la loi Grenelle 2 tant au niveau de la performance énergétique des bâtiments qu'au niveau des réglementations d'urbanisme. Sur la performance énergétique, le loge-



De gauche à droite, J.-P. Bouquet, P. Possémé, P. Baudet, T. Repentin, C. Vautrin. © DR

ment social est en avance avec environ 70% de ses constructions neuves classées HPE, THPE ou HQE. Le logement social consomme moitié moins d'eau que le logement dans son ensemble. L'enjeu majeur de la performance énergétique se situe sur le parc existant et notamment sur les logements classés E, F et G. Pour autant, les logements du parc social sont majoritairement classés D. L'USH demande donc des conditions de financement permettant de réhabiliter ces logements. Catherine Vautrin a précisé l'impact du Grenelle au sein des documents d'urbanisme. La « révolution verte » est engagée depuis 2007 dans notre pays. Le Grenelle 1 a posé les principes, le Grenelle 2 permet de les appliquer. Ce volet législatif se décline avec la mise en œuvre de six chantiers majeurs. Pour Jean-Pierre Bouquet, « les dispositions du Grenelle et tous les aménagements qui permettent de réduire la facture énergétique et donc la facture mensuelle des ménages ne peuvent qu'être salués ».

La deuxième préoccupation relève de l'information. Il s'agit de créer un outil à destination du public et des associations de locataires pour améliorer la connaissance des dispositifs. Pour Pierre Possémé, les entreprises du bâtiment ont la capacité d'accompagner les propriétaires de logements. Sur les constructions neuves, il s'agit de réduire au minimum le transport des différents matériaux notamment. Pour l'existant, il existe des formations à des métiers mais il n'y a pas, pour le moment, de globalisation des métiers. Il va donc falloir convaincre les entreprises de s'unir (notamment

dans le réseau « les pros de la performance énergétique »).

En Champagne-Ardenne, la haute qualité environnementale a été intégrée depuis longtemps et plusieurs formations multi-acteurs sont régulièrement mises en place afin que la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage puissent avoir une formation commune dans ce domaine.

En conclusion, Thierry Repentin s'est félicité de la mise en place d'un réseau des acteurs de l'habitat, lieu de dialogue essentiel pour connaître les attentes, les priorités et les contraintes de chaque acteur en vue de répondre aux attentes des locataires. Enfin, pour Bruno Bourgeois, député de la Marne et maire de Châlons-en-Champagne, le logement représente un enjeu en matière d'aménagement du territoire et il constitue un « ciment social ». Le réseau se positionne comme un lieu d'échanges des bonnes pratiques et un lieu d'expertise qui travaille dans la transparence, le partage des informations, la qualité des procédures, avec une meilleure coordination. ■

(1) Réseau des acteurs champardennais de l'habitat et du logement (Rachel).

(2) Participants : Pierre Quercy, USH ; René-Paul Savary, Conseil général de la Marne ; Gérard Manuel, Communauté d'agglomération de Troyes, président de Troyes Habitat ; Eric Quenard, 1<sup>er</sup> adjoint de Reims et président de Reims Habitat Champagne-Ardenne ; Michel Moisy, UNPI 51 ; Michel Roquier, CNL Marne et conciliateur de justice.

(3) Participants : Thierry Repentin, USH, sénateur de Savoie ; Pierre Possémé, FFB de Champagne-Ardenne, Medef Champagne-Ardenne ; François Lebœuf, URIOPSS ; Catherine Vautrin, vice-présidente de l'Assemblée nationale, ancien ministre ; Jean-Pierre Bouquet, maire de Vitry-le-François, président de la Communauté de communes.



Visite du patrimoine à Châlons-en-Champagne, en préambule de la journée, le 26 novembre 2009. © DR